

**CTL 2ème convocation en audio conférence
(uniquement sur le point 1)**

1/ Modification des horaires du SPF/SPFE et mise en place de l'accueil sur rendez-vous pour la SPFE de Privas

Nous avons rappelé notre position sur ce point déjà évoqué lors du CT du 20 octobre dernier.

Nous ne sommes pas opposés à l'amélioration des conditions de travail des collègues mais par contre nous sommes contre tous les choix qui sont faits par la DDFiP de réduire le service public.

La réduction des horaires de réception mets à mal le service public.

Nous revendiquons le maintien de tous les sites et nous demandons que les services aient suffisamment de personnel pour assurer un accueil de qualité sans détériorer les conditions d'exercice des autres missions.

La réduction des horaires d'ouverture n'est qu'une adaptation face à la pénurie

Nous comprenons que les collègues aient besoin du temps suffisant pour effectuer leurs travaux dans les meilleures conditions MAIS nous sommes opposés par principe à une réduction des plages à l'accueil, et un accueil sur RDV.

Les OS ont donc voté à nouveau unanimement « CONTRE ».

Compte rendu audio sur la situation de la Covid 19 en Ardèche

30 personnes cas contact ou malades ayant des symptômes...
Dont 6 agents testés positifs depuis le 1er octobre.

Le nombre de personnes positives pour 100 000 habitants explose : le taux d'incidence est passé de 350 à plus de 700 en une semaine.

6 personnes maximum dans les réunions (réunion de services, de direction, CTL, CHSCT...),

Les chefs de service doivent lister les cas contact le plus tôt possible et transmettre la liste au médecin de prévention car la CPAM est débordée.

Si des agents sont réticents au port du masque, le DDFiP a demandé aux chefs de services de leur faire une note de service si nécessaire.

Masques :

46500 masques en stock.

Les chefs de service doivent prévoir un stock de « réserve » pour éviter une rupture.

Vous avez adoré l'épisode Masques DIM traités aux zéolithes ? Et bien vous allez adorer ce qui suit : les masques en tissu distribués par la direction de la marque Montagut (bonneterie cévenole) sont traités avec un antibactérien utilisé également pour les matelas, c'est aussi un biocide.... Le fabricant a beau mettre en avant le label OEKO-TEX® ce dernier n'interdit pas l'utilisation de pesticides ou de biocides. Donc nous avons Demandé à la direction qu'elle se renseigne sur la toxicité éventuelle de ces masques pour les agents.

Missions :

1^{ère} mission : l'accueil : ouvert mais accueil sur RDV uniquement (en attente des décisions de la DG pour les mesures pratiques) => élargissement des plages d'ouverture d'accueil sur RDV à l'ouverture traditionnelle des accueils

Les autres missions doivent continuer.

SIE : les demandes de plans d'étalement risquent d'augmenter.

Ouverture d'une plateforme DGFIP/Urssaf pour renseigner les entreprises sur les aides.

Suspension des CCID-CIID

Missions de contrôle : sauf exception, plus de relance de Contrôle Fiscal Externe limité au maximum...opérations en cours => échanges dématérialisées

Les PCE devront assurer les CSP, la programmation, apporter un appui technique...

Huissiers de la DGFIP : déplacements qu'en urgence

Télétravail :

Recours accru au télétravail avec possibilité de travailler jusqu'à 5 jours en tenant compte des nécessités de service.

La DDFiP va bénéficier d'une dotation de PC portable complémentaire.

Les chefs de service doivent :

- faire remonter une liste d'agents potentiellement en télétravail en fonction des missions télétravaillables à réaliser et des nécessités de services ;
- former des binômes (conscient de la difficulté de créer des binômes et de la transmission des PC portables) ;
- adresser à toutes les personnes vulnérables un message pour une dotation d'un PC portable => priorité (pas de volontariat ni d'obligation mais incitation forte à télétravailler).

Pour les personnes vulnérables, si le télétravail n'est pas possible (problème matériel ou missions non télétravaillables) et si l'agent n'est pas volontaire pour venir en présentiel, le principe qui s'applique reste l'autorisation d'absence.

PC portables : 45 % des agents peuvent être dotés d'un PC portable

Actuellement, il y a 50 PC portables non attribués à ce jour. Les chefs de services doivent compléter la liste des volontaires suite au retour de congés.

Un seul agent de la Sid (service informatique) actuellement en Ardèche (au lieu de 3) pour paramétrer les PC....

L'attestation de déplacements professionnelles a été adressée aux chefs de service pour leurs agents.

La DDFiP essaie de dégager un budget pour fournir des téléphones portables aux télétravailleurs....

Cas contact :

La fiche transmise par rapport à la définition des cas contact est incomplète. Le DDFiP va vérifier.

Principe : cas contact : test 7 jours après le contact :

si négatif => retour au travail

si positif => confinement 7 jours voir plus si les symptômes sont encore présents

Nous avons demandé que le projet du NRP qui a pour objectif de regrouper les agents, soit repoussé (CTL prévu le 17 novembre) car l'urgence est l'urgence sanitaire et la protection des agents.